

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2018/61

Séance du 2 juillet 2018 à 18 H 00

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-251903100-20180702-201861-DE

Date de convocation : 25 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 2 juillet 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

Objet : Recrutement personnel saisonnier

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	81
Votants : 80 x 1 voix + 1 x 6 voix	86
Et Pouvoirs : 1 x 6 voix	6

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - article 3/2e alinéa

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative au paiement des heures de nuit et l'article 8 du décret n° 2002-60 du 14/01/2002 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que compte tenu des congés accordés aux agents et des besoins de service, il est nécessaire de recruter du personnel non titulaire saisonnier en prévision des vacances scolaires et de la période estivale.

Considérant que ces agents :

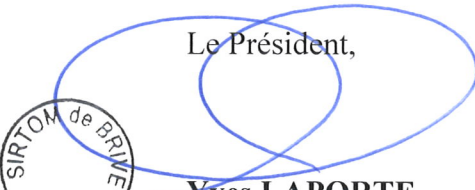
- assureront les fonctions d'adjoints techniques chargés de la collecte des ordures ménagères, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures et une rémunération calculée par référence à l'indice brut 340 du cadre d'emploi des adjoints techniques ;

- percevront les primes pour horaires intensifs de nuit et le RIFSEEP, en fonction des jours travaillés.

Je vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Yves LAPORTE

